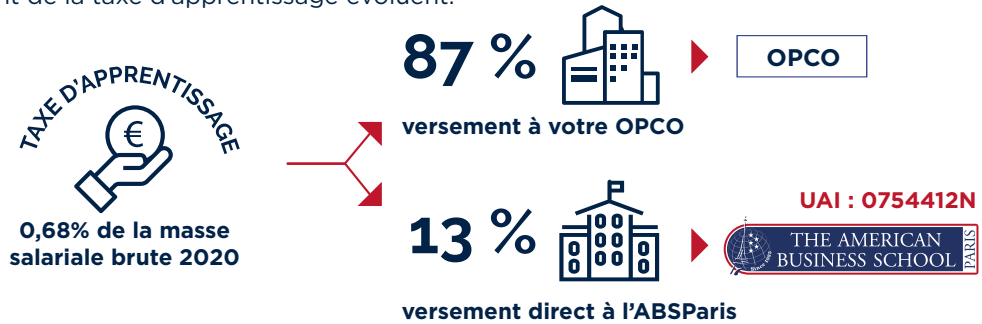


BORDEREAU DE VERSEMENT 2021 SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'American Business School de Paris est habilitée à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre école en nous versant DIRECTEMENT le 13%. Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

Votre masse salariale brute 2020 : €
 x 0,68% x 13% = €
 Montant alloué à l'ABSParis : €

Versement possible
à partir de
Février 2021

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2021, date limite de versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.

RAISON SOCIALE.....
 SIRET :
 CODE APE : CODE IDCC :
 ADRESSE POSTALE
 NOM..... PRÉNOM.....
 TÉL.....
 EMAIL.....

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à dpo@groupe-igs.fr

PAR VIREMENT bordereau à retourner par mail à soldetap@groupe-igs.fr

- IBAN FR76 4255 9100 0008 0011 6574 330
BIC : CCOPFRPPXXX
- En indiquant dans la référence du virement votre numéro de SIRET

PAR CHÈQUE à l'ordre de IGS ABS

Chèque n° :
 Banque :

A retourner à l'adresse suivante :

École ABS PARIS
 Service Taxe
 1, rue Jacques Bingen
 75017 Paris

Date
 Cachet entreprise

Votre contact privilégié :

Pascale GINET - Service Relations Entreprises
 01 80 97 65 58 - pginet@groupe-igs.fr